

DECRET N° 94-28 du 08 Février 1994

Chargeant Monsieur Yves D. YEHOUESSI,
Garde des Sceaux, Ministre de la
Justice et de la Législation de l'inté-
rim de Monsieur Désiré VIEYRA, Ministre
de la Défense Nationale pour compter
du 08 Février 1994.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,

- VU la Loi N° 90-032 du 11 Décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- VU la Décision N° 91-042/HCR/PT du 30 Mars 1991 portant proclamation des résultats définitifs du deuxième tour des élections présidentielles du 24 Mars 1991 ;
- VU le Décret N° 93-199 du 08 Septembre 1993 portant composition du Gouvernement ;

D E C R E T E :

Article 1er.- Pour compter du 08 Février 1994, Monsieur Yves D. YEHOUESSI, Garde des Sceaux, Ministre de la Justice et de la Législation est chargé de l'intérim du Ministre de la Défense Nationale pendant l'absence de Monsieur de Monsieur Désiré VIEYRA.

Article 2.- Le présent Décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à COTONOU, le 08 Février 1994

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat; Chef du Gouvernement,



Nicéphore SOGLO.-

Ampliatiions : PR 6 AN 4 CS 2 ME 4 MDN-MJL 4 AUTRES MINISTERES 19
DEPARTEMENTS 6 JORB 1.-